

COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

Code collectivité :



MODALITÉ D'ACCOMPLISSEMENT DE LA JOURNÉE DE SOLIDARITÉ

Références :

- Loi n° 2004-26 du 30 juin 2004 modifiée relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, loi n° 2008-351 du 16 avril 2008 relative à la journée de solidarité et Circulaire NOR INT/B08/00106 du 7 mai 2008.

Principe :

La journée de solidarité instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées prend la forme :

- d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée pour les agents,
 - de la contribution prévue au 1° de l'article 11 de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées pour les employeurs
- Cette durée est proratisée pour les agents à temps non complet et à temps partiel

La journée de solidarité peut être accomplie selon les modalités suivantes :

- Le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1^{er} mai
- Le travail d'un jour de réduction du temps de travail tel que prévu par les règles en vigueur,
- Toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congés annuels.

COLLECTIVITÉ :

Adresse courriel :

Nombre d'habitantsNombre d'agents titulaires..... Nombre d'agents Contractuels.....

Personne en charge du dossier :

NOM – Prénoms :

Fonction :

Numéro de téléphone :

La saisine concerne :

- L'instauration de la journée de solidarité
- La modification des modalités de mise en œuvre – préciser les modalités antérieures

.....
.....
.....

Les modalités de mise en œuvre :

- le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1^{er} mai (*jour à préciser*)
- Le travail d'un jour de réduction du temps de travail (à préciser)
- Toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées , à l'exclusion des jours de congé annuel ; (à préciser)

.....

**Modalité d'accomplissement
de la journée de solidarité**

DATE D'EFFET :

Visa de l'Autorité Territoriale :

Fait à :

Le :/...../.....

Signature

PIÈCES À FOURNIR

- Projet de délibération
- autres documents utiles à l'instruction du dossier

**À DEFAUT DE TRANSMISSION DE L'ENSEMBLE DES
PIÈCES OU EN CAS D'ENVOI DES ÉLÉMENTS APRÈS
LA DATE LIMITE, LE DOSSIER NE POURRA ÊTRE
PRÉSENTÉ EN SÉANCE**

CADRE RÉSERVÉ AU CENTRE DE GESTION

Avis du Comité Social Territorial – SÉANCE DU/...../.....

- AVIS FAVORABLE
- AVIS DEFAVORABLE